



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 88709

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les conditions d'utilisation des eaux de pluie dont le volume est très limité puisqu'il atteint tout juste 3 % de la quantité tombée sur le territoire de notre pays. Il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour améliorer cette situation qui ne peut que s'aggraver à l'avenir.

Texte de la réponse

La part de la consommation nette d'eau, hors production d'énergie, dans le volume total des écoulements et infiltrations issus des précipitations annuelles peut paraître très faible puisqu'elle n'excède pas 3 %. Ce pourcentage demande toutefois à être mis en perspective dans l'ensemble du cycle de l'eau, en tenant compte de la répartition spatiale et temporelle de la ressource en eau. Tout d'abord, cette part ne prend pas en compte la valorisation directe par l'activité agricole des précipitations : chaque année, sur un volume de précipitations de près de 500 milliards de m³ sur le territoire national, 312 milliards de m³ sont consommés par l'évapotranspiration des plantes, dont une grande partie par l'agriculture et la forêt. Par rapport aux volumes qui échappent à cette évaporation, la consommation brute (avant restitution au milieu) de l'ensemble des usages représente un pourcentage de 19 %. Cette part, plus importante que le taux de 3 % cité précédemment, reste limitée par les possibilités de prélèvement d'eau dans le milieu, fortement contraintes par la variabilité saisonnière et géographique de disponibilité de la ressource en eau. Les besoins des milieux écologiques sont également à prendre en compte. La gestion des prélèvements d'eau est particulièrement importante pour l'agriculture, dont la consommation nette (après restitution partielle au milieu) représente près de 50 % de celle de l'ensemble des usages, avec des besoins souvent marqués en période de disponibilité moindre de la ressource et de forts enjeux économiques associés. C'est pourquoi l'État apporte son soutien aux projets de retenues permettant de mobiliser au mieux les ressources disponibles et de réduire la pression sur le milieu durant les périodes de moindre disponibilité de la ressource. Le ministère chargé de l'agriculture attache en outre une grande importance au pragmatisme et à la pertinence environnementale, économique et sociale des modalités de gestion de la ressource en eau en matière agricole.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88709

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10135

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12694